



CONSEIL DE
L'UNION EUROPÉENNE

Bruxelles, le 15 décembre 2014

16934/14

MA 22

RESULTATS DES TRAVAUX

du: Conseil

en date du: 15 décembre 2014

No. Doc. Préc.: 16443/14 MA 21

Objet : **Relations avec le Maroc**

- Adoption de la position de l'Union européenne en vue de la douzième session
du Conseil d'association (Bruxelles, 16 décembre 2014)

Les délégations trouveront ci-joint la Déclaration de l'Union européenne ainsi qu'approuvée par le
Conseil le 15 décembre 2014.

**DOUZIEME SESSION DU
CONSEIL D'ASSOCIATION UE-MAROC**

(Bruxelles, le 16 décembre 2014)

Déclaration de l'Union européenne

1. L'Union européenne (UE) se réjouit vivement de la tenue de la douzième session du Conseil d'association. Le **partenariat avec le Maroc** a une valeur fondamentale pour l'UE dans le cadre de la Politique européenne de voisinage et repose sur un engagement continu des deux partenaires d'accomplir pleinement les objectifs fixés dans le cadre du "statut avancé" depuis 2008.
2. Les deux parties souhaitent approfondir leurs relations en mettant en œuvre pleinement leurs engagements respectifs dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'Action 2013-2017. **Le Plan d'Action** pour la mise en œuvre du statut avancé constitue un cadre communément agréé, permettant de coordonner les efforts de l'UE pour soutenir les réformes et chantiers identifiés comme prioritaires par le Maroc. Il s'agit notamment de renforcer et de consolider la démocratie, les libertés fondamentales et les droits de l'Homme, soutenir la croissance inclusive et durable, la réduction des inégalités et disparités sociales et régionales, les échanges commerciaux entre les parties, ou encore favoriser l'environnement des affaires et les investissements publics et privés, contribuant ainsi à favoriser la création d'emplois, notamment pour les jeunes et les femmes. **L'UE réitère son engagement de long terme aux côtés du Maroc et des réformes que le Maroc a choisi d'entreprendre; notamment dans la mise en œuvre de la Constitution de 2011.**
3. Tout au long de l'année 2014, des visites de haut-niveau ont permis de renforcer le **dialogue politique et stratégique** entre l'UE et le Maroc. Ainsi, le Ministre des Affaires étrangères du Maroc s'est rendu à Bruxelles à l'occasion du Sommet UE-Afrique en février et le Commissaire à l'élargissement et à la politique européenne de voisinage a visité Rabat en mai 2014. Ce dialogue a couvert tant le volet bilatéral que les volets régionaux d'intérêt commun. La septième session du dialogue politique renforcé a eu lieu en juin 2014 à Rabat. Enfin, le Représentant Spécial de l'UE pour le Sahel ainsi que le Coordinateur Anti-terroriste de l'UE se sont rendus à Rabat. L'UE se félicite aussi de la récente visite du nouveau Commissaire pour le Voisinage, qui témoigne de la volonté commune d'approfondir le dialogue stratégique et politique.

4. La **commission parlementaire mixte (CPM) UE-Maroc** s'est réunie en mars 2014 à Rabat. Après les élections européennes de mai 2014, elle a adopté une nouvelle méthode de travail en novembre 2014 à Bruxelles, qui vise à renforcer l'impact politique de la CPM par des échanges plus structurés avec les exécutifs marocain et européen.
5. L'Union européenne se réjouit de l'entrée en vigueur, le 15 juillet 2014, du nouveau protocole à l'accord de partenariat de pêche, suite à sa ratification par la partie marocaine, ainsi que de la tenue et des résultats de la première Commission mixte les 5 et 6 septembre 2014. L'octroi des licences de pêche pour les Etats membres bénéficiant du protocole a permis le début de l'activité de pêche en septembre 2014. La quatrième session des négociations pour l'ALECA (accord de libre-échange complet et approfondi) a eu lieu en avril, en juillet les deux parties ont convenu de reporter la cinquième session de négociations en attendant les résultats d'une étude d'impact par le Maroc. Entre-temps les contacts techniques se poursuivent. D'autres chantiers importants, comme le partenariat pour la mobilité demeurent des engagements prioritaires pour les deux parties.
6. **Le Maroc a poursuivi son processus de réforme tout au long de l'année 2014.** Des progrès importants ont été enregistrés avec la mise en œuvre de la nouvelle politique sur la traite, l'asile et la migration ainsi que la réforme du code de la justice militaire. La première a mis en place un important processus de régularisation et d'intégration de migrants irréguliers et de réfugiés. L'UE salue l'adoption en juillet à l'unanimité par la Chambre des représentants de la loi relative à la justice militaire, qui stipule que les civils ne peuvent plus être jugés par un tribunal militaire. D'autres réformes prévues par la Constitution sont en cours d'élaboration, notamment la réforme de la justice, la mise en œuvre de la régionalisation avancée et la révision du code de la presse. L'UE souligne que pour les journalistes, il ne devrait pas y avoir recours au droit pénal pour des peines privatives de liberté. En ce qui concerne les projets de loi sur le droit d'accès à l'information et la lutte contre la corruption, l'UE espère que les textes finaux atteindront l'ambition reflétée dans les premières moutures.
7. En ce qui concerne la **mise en œuvre de la Constitution**, à cette date, huit lois organiques sur les dix-neuf prévues ont été adoptées. Pour rappel, les lois organiques prévues par la Constitution doivent avoir été soumises pour approbation au Parlement pendant la législature en cours actuellement. Ainsi, l'UE encourage le Maroc à accélérer la mise en œuvre de la nouvelle Constitution, en renforçant le rythme d'adoption de l'ensemble des lois organiques prévues et en instaurant les structures et mécanismes y afférents. Un projet d'appui de l'UE à la Chambre des représentants signé en mai vise à soutenir la Chambre dans l'exercice de ses missions et de ses prérogatives, notamment son droit d'initiative législative.

8. En ce qui concerne le respect des **principes démocratiques et des droits de l'Homme** inscrits dans la Constitution de 2011, l'UE salue le dépôt des instruments de ratification du protocole relatif à la convention contre la torture et les efforts accomplis en 2014 (notamment la réforme du code de la justice militaire, et l'introduction de la nouvelle politique migratoire, mentionnées ci-dessus). Ces efforts devront être renforcés, notamment pour la promotion: de la concertation des autorités avec les représentants des secteurs professionnels concernés et la société civile, de l'égalité des genres, de la transparence et du renforcement des libertés d'association, de rassemblement et d'expression. Les différentes instances, institutions nationales ou consultatives, mises en place par la Constitution pour assurer le respect des principes démocratiques et des droits de l'Homme devraient devenir rapidement opérationnelles. L'UE salue l'organisation par le Conseil National des Droits de l'Homme (CNDH) de la seconde édition du Forum mondial des droits de l'Homme qui s'est tenu en novembre à Marrakech.
9. L'UE suit avec intérêt l'approbation de la **nouvelle législation électorale** ainsi que les préparatifs pour les élections locales, provinciales et régionales de juin 2015 et les élections à la Chambre des Conseillers de septembre 2015.
10. Par la ratification de l'OPCAT, le Maroc affiche sa volonté d'éradiquer toutes les pratiques inhumaines et dégradantes. L'UE encourage le Maroc à prendre aussi en compte les recommandations du Rapporteur spécial sur la torture M. Juan Mendez. L'UE se tient prête à soutenir les efforts du gouvernement marocain dans ce sens.
11. Les projets de loi portant approbation du protocole facultatif à la **Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF)**, ainsi que les protocoles facultatifs se rapportant au pacte international relatif aux droits civils et politiques n'ont pas encore adoptés. L'UE salue l'amendement de l'article 475 du code pénal portant suppression de son alinéa 2, qui permettait à un adulte auteur de détournement de mineure, d'échapper à toute condamnation s'il se mariait avec sa victime et encourage le Maroc à accélérer l'adoption de la loi sur l'Autorité pour la parité et la lutte contre toute forme de discrimination (APALD). L'UE encourage aussi le Maroc à adopter rapidement la loi pour la lutte contre toutes les formes de violences à l'égard des femmes. Concernant le projet de loi sur les employés de maison, l'UE soutient un dispositif légal qui assure la protection adéquate des employés, notamment des mineurs. .
12. En décembre 2014, le Maroc n'avait pas encore ratifié le **Statut de Rome**.

13. Le Maroc continue d'appliquer un moratoire *de facto* en matière de **peine de mort**, qui persiste dans le dispositif législatif du Maroc. Plusieurs avancées sont toutefois à souligner. La proposition d'abolition de la peine de mort est largement soutenue depuis quelque temps au Maroc par la coalition marocaine, le réseau des parlementaires pour l'abolition de la peine de mort (qui comprend environ 240 membres représentants de presque tous les partis), le réseau des avocats, plusieurs partis politiques et le CNDH. L'UE invite le Maroc à abolir la peine capitale, à commuer toutes les peines de mort prononcées, et à adhérer au protocole n°2 du Pacte international sur les droits civils et politiques visant à abolir la peine de mort. Le 21 novembre s'est tenu un vote à l'AGNU sur le moratoire relatif à la peine de mort. Le Maroc s'est abstenu, mais a accompagné cette décision d'une explication de vote qui peut être considérée comme encourageante en faveur, à terme, de l'abolition de la peine de mort.
14. Par ailleurs, l'UE salue l'approfondissement de la coopération du Maroc avec le **Conseil de l'Europe** dans de nombreux domaines, notamment par la mise en œuvre du programme «Renforcer la réforme démocratique dans les pays du voisinage méridional» financé par l'UE. Le rapporteur de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe pour le statut de "partenaire pour la démocratie", que le Maroc s'était vu octroyer en juin 2011, a visité le Maroc en juillet. Ce statut sera de nouveau évalué en 2015. Le Maroc et le Conseil de l'Europe ont signé en avril un mémorandum d'entente relatif à l'ouverture officielle d'une représentation du Conseil à Rabat, dans le but de renforcer leur coopération et coordonner la mise en œuvre des priorités de coopération.
15. La participation du Maroc au **Conseil des droits de l'homme des Nations Unies** lui a permis d'appuyer certaines résolutions déposées ou soutenues par l'UE. La Haute-Commissaire des Nations Unies pour les droits de l'Homme, Mme Navi Pillay, a effectué une visite de travail au Maroc du 26 au 29 mai 2014. Elle a relevé les avancées réalisées et exprimé sa conviction de l'engagement du Maroc en faveur des droits de l'homme, en soulignant quelques retards et parfois la persistance de certaines violations des droits de l'homme au Maroc. L'UE salue positivement les progrès dans la coopération des autorités marocaines avec les Rapporteurs spéciaux des Nations Unies. L'UE encourage le Maroc à poursuivre et renforcer sa coopération avec l'ensemble des Rapporteurs spéciaux ainsi qu'avec le système de protection des droits de l'Homme des Nations-Unies.
16. La **coopération technique et financière** a continué d'être dynamique au cours de l'année 2014 et a permis de concrétiser des avancées importantes dans différents secteurs-clés identifiés dans le Plan d'Action pour la mise en œuvre du Statut Avancé. Cette coopération a, entre autres, permis de poser les bases d'un appui ambitieux à la réforme du secteur de la justice initiée par les autorités marocaines fin 2013 ou encore de soutenir des mesures de réformes importantes dans les secteurs de la santé, de l'alphabétisation ou encore de la gestion des finances publiques.

17. L'UE se félicite en outre de l'adoption du **Cadre Unique d'Appui (CUA) 2014-2017**, qui définit les axes de la coopération bilatérale entre le Maroc et l'UE pour les quatre années à venir. Ce document de programmation, élaboré en étroite collaboration avec le gouvernement marocain et en consultation avec la société civile, souligne l'ambition de notre partenariat et de la volonté de l'UE d'accompagner la réalisation par le Maroc de son processus de réforme et de modernisation.
18. Sur le **plan économique**, le Maroc a montré une forte résilience par rapport à la crise globale. La bonne performance de ces dernières années peut être en partie attribuée à une gestion prudente des finances publiques et à la mise en œuvre du programme gouvernemental de réformes structurelles. Néanmoins, des défis importants subsistent, tels que la poursuite de la consolidation budgétaire (qui semble être sur la bonne voie), la lutte contre le chômage et le renforcement de la compétitivité afin de mieux attirer les investissements étrangers. Cette année le Maroc a procédé au démantèlement progressif de la compensation du gasoil. La révision progressive du système de subventions généralisées qui paraît inéluctable devrait être accompagnée par un système offrant un meilleur ciblage des catégories de population les plus démunies. L'UE suit avec attention la réforme en cours des systèmes de retraite.
19. Les échanges commerciaux entre le Maroc et l'UE ont continué leur augmentation en 2014 au bénéfice des deux parties et l'UE reste, de loin, le principal partenaire du Maroc. L'UE se félicite des avancés qui ont eu lieu dans la négociation d'un Accord de Libre Echange Complet et Approfondi (ALECA) dont la quatrième session de négociation a eu lieu en avril 2014. L'UE souligne l'importance de tenir la cinquième session de la négociation dès que possible et que les deux parties restent engagées à conclure un ALECA qui prenne en considération les intérêts et priorités mutuelles dans les meilleurs délais. L'ALECA visera à faciliter une intégration progressive du Maroc au marché intérieur européen. Il s'étendra bien au-delà du champ d'application de l'Accord d'Association existant en incluant par exemple le commerce des services, les marchés publics, la concurrence, les droits de propriété intellectuelle, la protection des investissements et l'intégration progressive de l'économie marocaine dans le marché unique de l'UE, dans des domaines comme les normes industrielles et techniques ou les mesures sanitaires et phytosanitaires. L'UE souhaite que le Maroc puisse, avec l'appui de l'UE, élaborer un Plan national de convergence réglementaire qui orientera ce processus de manière stratégique et qui, ensemble avec l'ALECA, donnera un élan plus fort aux réformes. L'UE invite le Maroc à continuer à jouer un rôle proactif dans la préparation de la Conférence des Ministres du Commerce de l'Union pour la Méditerranée prévue en 2015.

20. Sur le plan bilatéral, l'UE prend note des effets de l'accord concernant **les produits agricoles, produits transformés et de la pêche en matière d'échanges commerciaux**. Les flux poursuivent une dynamique positive, avec une augmentation des échanges pour les produits les plus significatifs des deux parties. Par ailleurs, l'UE encourage la poursuite des négociations que les deux parties ont initiées en décembre 2013 pour la protection mutuelle de leurs indications géographiques et souhaite une conclusion des discussions durant le premier semestre 2015.
21. Sur le **plan socio-économique**, il reste des réformes importantes à entreprendre. Les défis du **marché de travail** restent nombreux. Le taux d'activité reste très bas et indique que moins de la moitié de la population âgée de 15 ans et plus participe à l'activité économique. Ceci reflète le déséquilibre entre la participation active des femmes par rapport aux hommes, ainsi que la faible participation des jeunes. Le taux de chômage reste élevé. En particulier, le chômage des jeunes âgés de 15 à 24 ans est préoccupant et est devenu un thème central et prioritaire. Actuellement, deux chômeurs sur trois sont des jeunes. Un chômeur sur quatre est diplômé de niveau supérieur, un sur deux est primo-demandeur d'emploi et près de deux sur trois sont au chômage depuis plus d'une année. En particulier le taux de chômage des jeunes citoyens âgés de 14 à 24 ans est de 35,2% pour les hommes et 40% pour les femmes.
22. Un défi majeur du marché de travail est **le taux élevé de travail informel**. Le marché du travail reste caractérisé par des emplois de basse qualité, peu ou non protégés. Des réformes visant à faciliter la sortie des activités informelles constituerait donc, en même temps que les politiques soutenant l'activité économique, une contribution substantielle à l'amélioration de la situation de l'emploi.
23. L'UE note que le Ministère de l'Emploi et des Affaires Sociales a annoncé le lancement, en concertation avec le Bureau International du Travail, d'une nouvelle **stratégie nationale pour l'emploi** qui devrait être finalisée en 2016. Cette stratégie devrait compléter les initiatives en cours en matière de formation professionnelle, dont la Nouvelle Stratégie Nationale, initiée par le Ministère de l'Education et la Formation Professionnelle, attendue pour fin 2014.
24. Le Code du Travail, approuvé en 2003, a initié un processus de révision et modernisation par les instances étatiques concernées avec une forte implication des parties sociales et du secteur privé. Dans le cadre du nouveau programme d'appui au Statut Avancé («Réussir le Statut Avancé»-RSA), un volet important concerne la convergence réglementaire en matière d'emploi et de sécurité sociale (15 millions d'euros).
25. En matière de **protection sociale**, l'UE se réjouit de l'entrée en vigueur de la loi sur l'indemnité de perte d'emploi, qui fixe les conditions pour bénéficier de l'indemnité, le montant et la durée des allocations et les cotisations dues par l'employé et l'employeur.

26. Un décret fixant les attributions et l'organisation du Ministère de l'Emploi et des Affaires Sociales (MEAS) a été approuvé par le Conseil du Gouvernement en mai. L'UE salue que ce décret prévoit la création d'un Observatoire National de l'Emploi, qui fera également le suivi des indicateurs de la protection sociale. L'UE salue la reprise, après deux années de suspension, du dialogue social tripartite en avril entre le gouvernement, les organisations patronales et les centrales syndicales.
27. L'UE salue la coopération ambitieuse avec le Maroc en matière **d'environnement**, notamment le rapprochement réglementaire dans les secteurs de l'assainissement et de la gestion intégrée des ressources en eau. L'UE salue également l'adoption de la loi-cadre portant sur la charte de l'environnement et du développement durable et encourage le Maroc à assurer sa mise en œuvre effective y compris ses dispositions sur la participation de la société civile. Au niveau régional, la Ministérielle de l'UPM qui s'est tenue le 13 Mai dernier à Athènes a permis de réaffirmer que les défis environnementaux et climatiques sont une priorité commune à tous les pays du pourtour méditerranéen et l'UE compte sur la participation active du Maroc dans l'initiative régionale visant la dépollution en Mer Méditerranée d'ici 2020 ainsi qu'au groupe d'experts changement climatique de l'UpM.
28. En ce qui concerne le **changement climatique**, l'UE encourage le Maroc à préparer d'ici au premier trimestre 2015, sa contribution d'atténuation au nouvel accord sur le climat applicable à tous. Considérant l'urgence d'une action efficace pour réduire les émissions de GES pour maintenir l'augmentation de la température mondiale moyenne en dessous de 2 ° C par rapport aux niveaux préindustriels, l'UE invite le Maroc à augmenter ses efforts domestiques aussi avant 2020.
29. L'UE rappelle qu'une politique visant la sécurité, la soutenabilité et la compétitivité de l'offre **d'énergie** est un élément crucial du partenariat UE-Maroc. L'UE félicite le Maroc pour sa politique dans ce domaine, qui fait l'objet d'un appui technique et financier important, et l'encourage à accélérer le développement des énergies renouvelables, en particulier l'énergie éolienne et solaire, où le Maroc bénéficie d'un grand avantage en termes de ressources naturelles. L'UE encourage également le Maroc à faire de la politique de l'efficacité énergétique une priorité nationale. Le développement en parallèle de politiques de promotion des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique peut contribuer de manière significative à réduire la dépendance des importations de produits énergétiques et à diversifier la base industrielle du pays.

30. L'UE félicite le Maroc pour la **définition et la mise en place de la nouvelle stratégie nationale d'immigration et d'asile** qui poursuit des objectifs clairs et prévoit des actions concrètes, notamment en matière d'intégration des migrants réguliers et de reconnaissance du statut de réfugié. Elle se félicite du rôle clé joué par le Maroc dans le cadre du Processus de Rabat, qui a contribué aux résultats atteints lors de la conférence de Rome du 27 novembre 2014. Elle encourage le Maroc à finaliser son arsenal juridique en adoptant les projets de loi sur la lutte contre la traite, sur l'asile et sur l'immigration. Des défis majeurs restent à surmonter pour réussir cette politique, notamment le respect des droits des migrants irréguliers lors des arrestations et des expulsions ainsi que l'intégration des migrants réguliers qui nécessite une prise en compte dans l'ensemble des politiques publiques et l'implication de toutes les composantes de la société y compris les associations de migrants. L'UE va soutenir cette politique de façon très substantielle car le Maroc est le premier pays d'Afrique du Nord à mettre en place une véritable politique d'immigration (y compris la création d'un Office pour les réfugiés, la mise en place d'un système de lutte contre la traite des personnes, etc) et note que le Maroc prend ses responsabilités de pays d'accueil, et plus seulement d'origine ou de transit. Dans le cadre du partenariat de mobilité UE-Maroc, l'UE, les 9 Etats membres participants et les agences spécialisées de l'UE ont commencé à mener toute une série d'actions en lien avec les différents axes de ce partenariat. L'UE souhaite que les engagements réciproques pris par les deux parties concernant les accords de facilitation des visas et de réadmission aboutissent rapidement dans l'intérêt mutuel, et en appelle au lancement imminent et en parallèle des négociations des deux accords.
31. En rappelant les résolutions 1267 (1999), 1373 (2001) et 1822 (2008) **l'UE réitère sa condamnation ferme et sans équivoque de toutes les formes et manifestations de terrorisme**, quelles qu'en soient l'origine, la cause ou les motifs invoqués. L'UE reste préoccupée par la situation en Syrie et en Irak. Elle souligne son soutien fort aux résolutions 2178 et 2170 (2014) sur ISIL et le phénomène des combattants étrangers et l'importance de la résolution 2133 (2014) sur les enlèvements contre rançon.
32. L'UE considère que **l'Afrique du Nord** représente **une zone prioritaire** dans la lutte contre le terrorisme. Elle salue les efforts du Maroc en matière de prévention de la radicalisation et de l'extrémisme violent. Elle estime qu'une coopération peut être développée avec le Maroc dans ce domaine, en particulier sur la question des combattants étrangers en Afrique du Nord et en Europe. Dans le cadre des discussions au sein de l'UE pour des actions intégrées d'assistance technique en matière de sécurité et de développement, elle considère que la coopération entre le Maroc et les pays de la région sahélo-saharienne doit se développer afin de lutter plus efficacement contre les réseaux terroristes.

33. L'UE félicite le Maroc pour son rôle comme participant actif du **Forum mondial de lutte contre le terrorisme (GCTF)** et co-président avec les Pays-Bas, du groupe de travail sur les combattants étrangers. En février et en septembre se sont tenues respectivement à Bruxelles et à Rabat, sur cette thématique, deux conférences régionales impliquant quatre Etats membres et de nombreux pays du voisinage sud, auxquelles ont participé du côté de l'UE, le coordinateur de l'UE pour la lutte contre le terrorisme et des représentants de la Commission européenne.
34. L'UE promeut une approche de lutte contre le terrorisme basée sur la justice pénale, respectueuse des droits de l'homme et de l'état de droit avec une approche fondée sur des preuves. L'UE salue le progrès réalisé par le Maroc en matière de financement du terrorisme par la ratification de la convention du Conseil d'Europe relative au blanchiment et au financement du terrorisme et encourage la participation du Maroc dans des programmes régionaux de l'UE comme "Poursuites judiciaires fondées sur l'état de droit au Sahel".
35. L'UE se félicite du bon déroulement des négociations en vue de la signature d'un **Accord cadre de participation aux opérations militaires et missions civiles de la Politique de Sécurité et de Défense Commune avec le Royaume du Maroc**, qu'elle espère voir finalisées dans les meilleurs délais. A ce titre, elle salue l'accueil d'une délégation du SEAE par le Royaume du Maroc en mars 2014 afin d'échanger sur les dispositions de ce projet d'accord. Elle se félicite de la volonté du Maroc de rappeler son attachement au développement de cette politique, dans la continuité de sa participation substantielle à l'opération EUFOR Althéa en 2007, et réitère son souhait de voir cette expérience de coopération renouvelée par l'accueil de contributions du Maroc dans d'autres opérations en cours ou à venir. La signature de cet Accord Cadre de Partenariat permettra à l'UE et au Royaume du Maroc de formaliser les dispositions de coordination administratives et opérationnelles et d'entretenir une relation privilégiée pour progresser dans la coopération et la compréhension mutuelle. Par ailleurs, l'UE attend du Maroc, un projet de plan d'action avec l'UE en matière de lutte contre le terrorisme, qui pourrait servir de base à une coopération bilatérale dans ce domaine.

36. L'UE rappelle son attachement au règlement du conflit du **Sahara occidental**. L'UE soutient pleinement les efforts du Secrétaire Général des Nations Unies (SGNU) et de son Envoyé Personnel Christopher Ross pour aider les parties à parvenir à une solution politique juste, durable et mutuellement acceptable pour toutes les parties concernées qui permette l'autodétermination du peuple du Sahara occidental dans le cadre d'arrangements conformes aux buts et aux principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et conformément aux résolutions du Conseil de sécurité des Nations Unies (CSNU), y compris la résolution 2152 (2014). Elle encourage par ailleurs toutes les parties à continuer de travailler avec l'Envoyé Personnel du SGNU en vue de progresser dans la recherche d'une telle solution, en faisant preuve de réalisme et d'un esprit de compromis. Elle exprime le vœu que les efforts en direction d'une meilleure intégration maghrébine contribueront à des avancées dans ce domaine. L'UE exprime par ailleurs son attachement au respect des droits de l'Homme et rappelle les obligations qui incombent à chaque partie. Dans ce contexte, elle se félicite du renforcement et de la constitutionnalisation du rôle du CNDH en matière de surveillance et de défense des droits de l'Homme, y compris au Sahara occidental à travers ses commissions à Laayoune et Dakhla.
37. L'UE salue la 11ème réunion des Ministres des Affaires Etrangères du **Dialogue 5+5 – Coopération de la Méditerranée Occidentale** qui s'est tenue le 22 mai 2014 à Lisbonne; les discussions se sont concentrées sur les thèmes: sécurité et stabilité en Méditerranée Occidentale; développement économique et social; environnement, eau, changement climatique; consolidation et approfondissement de la coopération 5+5. La 2ème réunion du Forum Economique et des Affaires s'est tenue le 21 mai; les trois cent participants ont discuté de quatre sujets: gestion des déchets et de l'eau; transports, mobilité et développement urbain soutenable; coopération inter-régionale; infrastructure, énergie et environnement. L'UE forme le vœu que la co-Présidence marocaine du Dialogue 5+5 soit couronnée de succès.
38. L'UE reste attachée à l'intégration maghrébine, comme indiqué dans la Communication conjointe de la HRVP et de la Commission européenne, adoptée en 2012 et reste à la disposition des partenaires maghrébins pour encourager ce processus.
39. L'UE reste pleinement engagée en faveur d'un développement réussi de **l'Union pour la Méditerranée (UpM)**. L'UpM donne une nouvelle impulsion à la coopération de l'UE avec les pays partenaires méditerranéens, notamment en renforçant les mécanismes de décision conjoints et en augmentant la visibilité du partenariat à travers le lancement de projets régionaux et sous régionaux. Dans ce contexte, l'UE salue l'attitude toujours positive et constructive du Maroc et son engagement à développer cette initiative conjointe. La reconduction du mandat du Secrétaire-général, lui accordera les moyens de poursuivre son travail afin de renforcer la visibilité et l'efficacité opérationnelle de l'UPM dans le cadre de la PEV. L'engagement euro-méditerranéen du Maroc n'en sera que pour autant renforcée. Il est maintenant essentiel que l'UpM, fondée sur les acquis du Processus de Barcelone, fournisse des résultats tangibles pour atteindre les objectifs communs agréés à Paris et à Marseille. Des progrès concrets et des efforts conjoints dans la mise en œuvre et l'exécution sont donc nécessaires dans le domaine des projets destinés à renforcer l'intégration régionale dans la Méditerranée.